

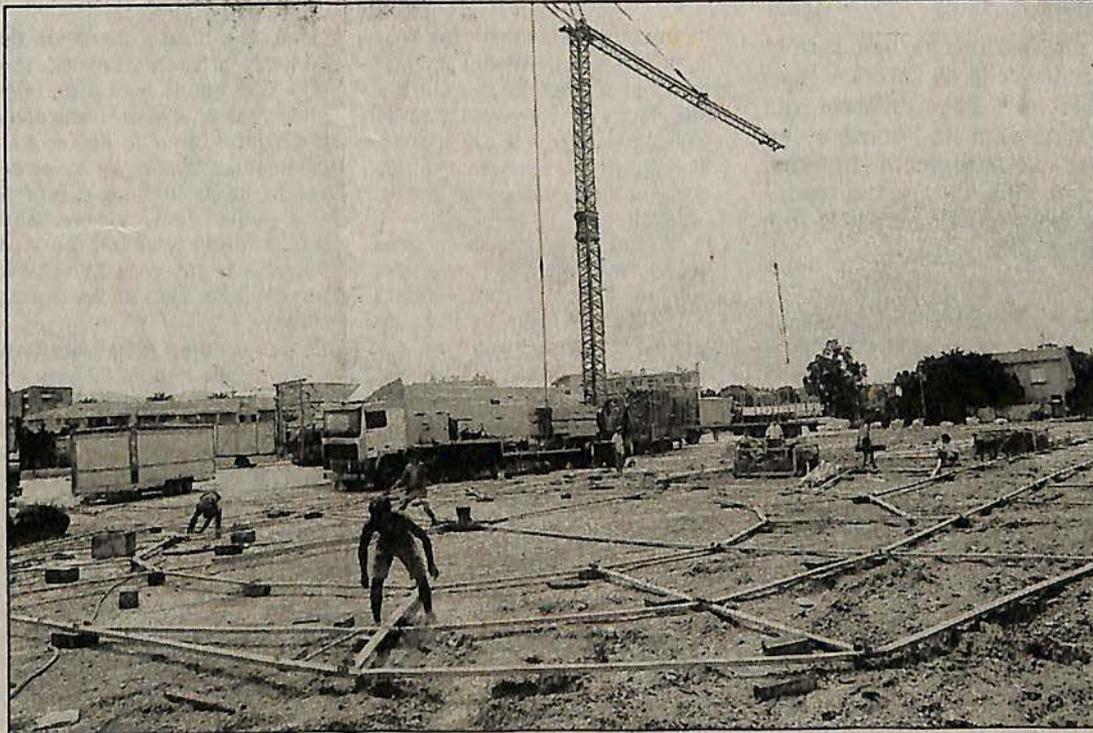
Les forains condamnés

Le tribunal de grande instance de Toulon a prononcé hier l'expulsion des forains installés sur le terrain municipal des Sablettes

Alors que, sur le terrain communal des Sablettes, les premiers éléments du grand huit du Luna park des Sablettes étaient assemblés par les forains bravant l'interdiction municipale, le Tribunal de grande instance de Toulon statuait hier, en audience des référés, à la demande de la ville de La Seyne qui assignait deux forains et réclamait leur expulsion. Au terme du débat, le tribunal estimait que la ville était dans son bon droit et ordonnait l'expulsion, dans les huit jours, des forains concernés, mais aussi de ceux qui les auraient rejoints.

MAURICE PAUL était tout sourire hier soir en annonçant qu'en audience des référés, le T.G.I. venait de décider l'expulsion des forains "hors la loi" installés sur le terrain du Luna park des Sablettes.

"Le tribunal a reconnu hier, expliquait en début de soirée le maire de La Seyne, que les forains, malgré les divers refus que nous leur avions opposés au nom de la commune, se sont malgré tout installés sur le terrain. Le tribunal a donc ordonné leur expulsion du terrain, dans les huit jours, sous peine d'une astreinte de 5000 F par jour de retard et par véhicule. Il est aussi noté qu'au besoin, cette ex-



Malgré un jugement défavorable, les forains ont commencé le montage du grand huit hier aux Sablettes. (Photo Dominique Cohen.)

pulsion se fera avec le concours de la force publique. J'ai donc immédiatement informé le préfet de ce jugement afin qu'il sache que nous sommes déterminés à ce qu'il soit appliqué."

Au cours de son intervention d'hier soir, Maurice Paul rappelait qu'il avait proposé aux forains de s'installer sur le terrain du Marché floral d'Ollioules. "Je connais très bien le concessionnaire de ce terrain privé qui est prêt à accueillir les forains, souligne Maurice Paul.

Ils pourraient ainsi disposer d'un emplacement fort intéressant pour dix-huit ans, sans pour autant provoquer de nuisances sonores, comme c'est le cas aux Sablettes où les habitants sont de plus en plus nombreux à s'élever contre la présence du Luna park."

DEJA VU

La nouvelle du jugement les sommant de quitter le terrain des Sablettes, n'a pas semé l'é-

moi dans les rangs des forains. "Pour ce qui nous concerne, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, indique l'un d'eux. Ce genre de désagrément nous est déjà arrivé, mais ça ne nous affole pas. Depuis plusieurs jours, nous recevons de nombreux témoignages de soutien de certains commerçants et habitants des Sablettes qui souhaitent que le Luna park fonctionne cet été."

La construction du grand huit s'est donc poursuivie

comme si rien n'était arrivé. "Ce qui nous désole, c'est d'être contraints de faire fonctionner nos groupes électrogènes, poursuit le représentant des forains, car la mairie refuse qu'E.D.F. nous installe l'alimentation pour nos caravanes. Nous ne sommes pas des clochards, nous avons des enfants, et il fait chaud. Nous souhaitons simplement que le bruit des moteurs des groupes ne dérange pas trop les riverains. Depuis que nous avons installé une banderole sur laquelle nous avons écrit : "Commerçants - Luna park, un seul but, la vie des Sablettes", nous n'avons pas reçu la moindre remarque pour contredire ce que nous affichons. C'est donc que les gens sont d'accord et que la vie économique et touristique des Sablettes est aujourd'hui essentielle. Le terrain d'Ollioules, c'est peut-être une idée intéressante, mais pas pour cette année. C'est bien trop tard et aujourd'hui, nous ne pouvons travailler qu'aux Sablettes."

L'intervention de la justice ne semble pas avoir ébranlé la détermination des forains qui annonçaient hier soir la poursuite du bras de fer avec la mairie. Mais rien ne dit que le préfet, à la demande du maire et en application du jugement du T.G.I. ne fasse intervenir une troisième force dans ce duel, celle chargée du maintien de l'ordre.